ABJ - José Bihan Architecte
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros

Siège social : 8 rue Voltaire
22000 SAINT BRIEUC

520 930 900 - RCS ST BRIEUC

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 02 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 02 mai,
A 14 heures,

Monsieur José BIHAN, propriétaire de la totalité des 10 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société ABJ - José Bihan Architecte,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 8 rue Voltaire, 22000 SAINT BRIEUC au 40 rue Saint Guillaume 22000 ST BRIEUC à compter du 1er mai 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL (modifié par AGE du 02/05/2025)

"Le siège social est fixé : **40 rue Saint Guillaume 22000 ST BRIEUC**."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
José BIHAN

Signé par José BIHAN
Le 06/05/2025
ID: tx_wE5qYnxdMvqo
Signed with
Universign